

N° 3 LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, vous avez tous reçu des recours du Tribunal Administratif formés contre les élections du 13 mars 1977. Quelles sont vos décisions sur ce point ?

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour assurer la défense de la liste élue devant les juridictions compétentes à la suite des recours formés contre les élections du 13 Mars 1977.